



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
VILLE DE BOIS-DES-FILION**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion tenue le **10 mars 2026** à compter de **19 h 30**, à l'hôtel de ville, à laquelle sont présents Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Denis Bourgeois
Aurélie Lemieux
Marc-Antoine Aubertin
Ginette Gagné Stoklosa
Benoist Latour

formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Charles Bélanger.

Monsieur Sylvain Rolland, directeur général et Madame Marie-Renée Houde, greffière sont également présents.

Monsieur le conseiller Gilbert Guérette étant absent pour des raisons personnelles.

1. ADMINISTRATION.....

2026-03-100

Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa
Appuyé par Monsieur le conseiller Marc-Antoine Aubertin

Et résolu :

D'OUVRIR la présente séance ordinaire à 19 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-101

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoist Latour
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bourgeois

Et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-après :

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Ouverture de la séance;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire du 10 février 2026 et extraordinaires des 17 et 24 février 2026;
- 1.4 Ratification du rapport de la commission d'administration du 24 février 2026;
- 1.5 Approbation de la liste des comptes à payer – Février 2026;
- 1.6 Dépôt de la liste des dépenses par approbateurs et dépôt d'un état des résultats de fonctionnement réel – Février 2026;
- 1.7 Radiation de créances municipales;
- 1.8 Radiation de créance municipale liée à un client divers;
- 1.9 Appui – Demande de l'UMQ quant à l'abolition du Programme de l'expérience québécoise et les restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires;
- 1.10 Appui - Demande du report des activités forestières dans les projets d'aires protégées des Laurentides;



- 1.11 Rapport d'activités 2025 du trésorier – *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;
- 1.12 Financement de certains projets des activités d'investissement pour l'exercice 2025;
2. CONTRATS / MANDATS / ACHATS
 - 2.1 Fin de contrat 2023-028 – Collecte et transport des matières recyclables;
 - 2.2 Fin de contrat 2025-031 – Réparation de la pompe PS-A du poste des Mille-Îles;
 - 2.3 Octroi du contrat 2025-039 – Main-d'œuvre journalière - Service des travaux publics et environnement pour une durée de trois (3) ans - *2S Agence de Placement inc.*;
 - 2.4 Octroi du contrat 2026-001 – Entretien arboricole – Années 2026-2027 – *Arboplus inc.*;
 - 2.5 Octroi du contrat 2026-002 - Entretien des terrains de soccer – Années 2026 à 2028 - *Pelouse Santé inc.*;
 - 2.6 Autorisation de paiement et fin de contrat 2022-023 – Service surveillance reconstruction toiture bibliothèque;
 - 2.7 Mandat M^e Martin Latour, Notaire – Autorisation de signature – Servitude projet Érablière;
3. RESSOURCES HUMAINES
 - 3.1 Abrogation de la politique PG-195 afin de la remplacer par la politique PG-195.1;
 - 3.2 Ajustement des conditions de travail de l'employé 161049;
 - 3.3 Fin de la période de probation et de l'emploi de l'employée 131259;
 - 3.4 Promotion de Maxime Dubreuil au poste de pompier éligible permanent, à l'essai – Service de sécurité incendie;
4. SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
 - 4.1 Adoption de la programmation de travaux TECQ 2024-2028;
 - 4.2 Dépôt d'une demande d'aide financière – Projet de rénovation et agrandissement des bureaux des ateliers municipaux;
 - 4.3 Adoption du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées 2025;
 - 4.4 Modification de la résolution 2026-02-095;
 - 4.5 Implantation d'une traverse de piétons sur le boulevard Adolphe-Chapleau (route 344) à l'intersection de la 46^e Avenue;
5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 5.1 Demandes de P.I.I.A. 2026-PIIA-006, 2026-PIIA-007, 2026-PIIA-008, 2026-PIIA-009, 2026-PIIA-010 et 2026-PIIA-011;
 - 5.2 Entériner une lettre d'engagement – 482, boulevard Adolphe-Chapleau;
6. LOISIRS ET CULTURE
 - 6.1 Autorisation de signature – Protocole d'entente – Soutien à l'organisme *Atelier Altitude* pour la tenue d'un Marché de Noël – Années 2026 et 2027;
 - 6.2 Autorisation de signature – Protocole d'entente – Soutien à la *Maison de la famille* pour la tenue d'un événement pour adolescents et dépouillement de Noël – Années 2026 et 2027;
7. SÉCURITÉ INCENDIE
8. AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT / PROCÉDURES
9. AUTRES DISPOSITIONS



10. AFFAIRES NOUVELLES

COMMUNICATION DU MAIRE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

QUESTIONS DU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-102

Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire du 10 février 2026 et extraordinaires des 17 et 24 février 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, et que de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bourgeois

Et résolu :

D'ADOPTER les procès-verbaux des séances ordinaire du 10 février 2026 et extraordinaires des 17 et 24 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-103

Ratification du rapport de la commission d'administration du 24 février 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes*, les commissions d'administration doivent rendre compte de leurs travaux et de leurs recommandations au moyen d'un rapport signé par le président;

CONSIDÉRANT QUE nul rapport d'une commission d'administration n'a d'effet s'il n'est ratifié ou adopté par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Aurélie Lemieux
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bourgeois

Et résolu :

DE RATIFIER le rapport de la commission d'administration de la Ville de Bois-des-Filion tenue le 24 février 2026, tel que rédigé;

DE RENDRE EXÉCUTOIRES les recommandations qui y sont inscrites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-104

Approbation de la liste des comptes à payer – Février 2026

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoist Latour
Appuyé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa

Et résolu :



D'APPROUVER la liste des comptes à payer du 11 février au 10 mars 2026 comprenant :

- Les paiements par chèque totalisant 172 811,06 \$ et ceux par dépôts directs totalisant 805 538,80 \$. Ils portent les numéros 43851 à 44042;
- Les paiements par débits directs totalisant 1 032 099,55 \$ et un montant de 4 449,54 \$ a été annulé, soit les dépôts numéros 43794 et 43844 d'une période antérieure ainsi que les débits directs au montant de 4 952,60 \$ ont été annulés;

Le montant total des déboursés se chiffre à 2 001 047,27 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-105

Dépôt de la liste des dépenses par approbateurs et dépôt d'un état des résultats de fonctionnement réel – Février 2026

CONSIDÉRANT QUE selon le Règlement numéro 1022, portant sur le contrôle et le suivi budgétaire et délégrant certains pouvoirs à des employés municipaux, le trésorier doit déposer mensuellement la liste des dépenses par approbateurs au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce même règlement, le trésorier doit déposer mensuellement un état des résultats de fonctionnement réel au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoist Latour
Appuyé par Madame la conseillère Aurélie Lemieux

Et résolu :

DE PRENDRE ACTE du dépôt par le directeur des finances et trésorier de la liste de toutes les dépenses autorisées par approbateurs et de l'état des résultats de fonctionnement réel du mois de février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-106

Radiation de créances municipales

CONSIDÉRANT QUE les matricules concernées ont fait l'objet dans le passé de recherches étant donné l'absence d'adresse des propriétaires, et ce, sans succès;

CONSIDÉRANT QUE les matricules concernées sont le résultat de la réforme cadastrale;

CONSIDÉRANT QUE les taxes impayées des années antérieures à 2025 ont été radiées en mai 2024 par la résolution 2024-05-170;

CONSIDÉRANT QUE les comptes de taxes s'accumulent depuis 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser la situation concernant les taxes impayées des matricules concernées qui se détaillent comme suit :

OBJETS	MATRICULES	SOMMES
Lot 1 955 043	8558-05-3416-0-000-0000	186,99 \$
Lot 1 955 864	8558-17-6853-0-000-0000	0,95 \$
Lot 1 955 866	8458-91-7673-0-000-0000	2,87 \$
TOTAL:		190,81 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bourgeois



Et résolu :

D'AUTORISER le coordonnateur aux revenus à effectuer les écritures appropriées permettant de radier les créances ci-haut mentionnées pour un montant total de cent quatre-vingt-dix et quatre-vingt-un cents (190,81 \$), plus les intérêts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-107

Radiation de créance municipale liée à un client divers

CONSIDÉRANT QUE la facture 2025-000116 a été émise le 3 mars 2025 et que le paiement a été reçu le 6 octobre 2025 par Northbridge, l'assureur du client;

CONSIDÉRANT QU'au moment du paiement, la facture avait accumulé des intérêts de mille six cent soixante-sept et soixante-seize cents (1 667,76 \$);

CONSIDÉRANT QU'il est difficile de récupérer les intérêts dus auprès des assureurs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser la situation concernant les intérêts impayés du dossier concerné qui se détaille comme suit :

FACTURE	NOM	Description	SOMME
2025-000116	9449-2386 Québec inc.	Incendie sur la bretelle d'accès de la route 335 sud vers l'autoroute 640 Ouest Intervention 438-BDF24	1 667,76 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Aurélie Lemieux
Appuyé par Monsieur le conseiller Benoist Latour

Et résolu :

D'AUTORISER le coordonnateur aux revenus à effectuer les écritures appropriées permettant de radier la créance ci-haut mentionnée pour un montant total de mille six cent soixante-sept et soixante-seize cents (1 667,76 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-108

Appui – Demande de l'UMQ quant à l'abolition du Programme de l'expérience québécoise et les restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires

CONSIDÉRANT QUE le Programme de l'expérience québécoise (PEQ), qui constituait une voie rapide vers la résidence permanente pour les travailleuses et travailleurs déjà établis au Québec et les diplômés du Québec, a été aboli le 19 novembre 2025 par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette abolition a laissé sans solution de nombreuses personnes en emploi, notamment les travailleuses et travailleurs non qualifiés, malgré leur contribution essentielle à la vitalité des collectivités partout au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a imposé des restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) à l'automne 2024 qui causent depuis près d'un an des pertes importantes de main-d'œuvre dans les entreprises incapables de renouveler les permis de leurs travailleuses et travailleurs;

CONSIDÉRANT QUE ces restrictions au PTET ont des impacts économiques majeurs, incluant des risques de fermeture pour 35% des entreprises concernées;



CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des régions du Québec sont aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre structurelle, et que le recours aux travailleuses et travailleurs étrangers temporaires demeure indispensable pour la vitalité de secteurs clés tels que la construction, la fabrication, la santé, la transformation alimentaire, les services de proximité et l'industrie touristique;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition du PEQ a accru l'urgence d'agir pour le renouvellement des permis des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) considère que les mesures annoncées dans le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) demeurent insuffisantes pour corriger les effets de l'abolition du PEQ et demande la mise en place d'une clause de droits acquis pour les orphelins du PEQ ainsi que l'abandon des restrictions imposées au PTET et une clause de droits acquis pour les travailleuses et travailleurs concernés;

CONSIDÉRANT QUE selon un sondage Léger commandé par l'UMQ, 79% de la population estime que la planification de l'immigration doit refléter les besoins de toutes les régions et permettre aux travailleuses et travailleurs établis de rester au Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Aurélie Lemieux
Appuyé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa

Et résolu :

QUE la Ville de Bois-des-Filion appuie les demandes de l'UMQ en immigration, soit de demander :

- La mise en place d'une clause de droits acquis pour les travailleuses et travailleurs du PTET déjà au pays;
- Des mesures transitoires claires et flexibles permettant aux entreprises de conserver les travailleuses et travailleurs étrangers déjà en poste et d'en recruter où les besoins sont critiques;
- Le rétablissement du processus de traitement simplifié;
- Des solutions réellement adaptées aux besoins des PME québécoises.

QUE copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organismes suivants :

- Jean-François Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;
- André A. Morin, porte-parole du Parti libéral du Québec en matière d'immigration, de francisation et d'intégration;
- Andrés Fontecilla, porte-parole de Québec solidaire en matière d'immigration, de francisation et d'intégration;
- Paul St-Pierre Plamondon, chef et porte-parole du Parti québécois en matière d'immigration, de francisation et d'intégration;
- Patty Hajdu, ministre de l'Emploi et des Familles;
- Joël Lightbound, lieutenant du Québec et ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement;
- Pierre Paul-Hus, lieutenant du Québec du Parti conservateur du Canada;
- Alexandre Boulerice, porte-parole Développement économique du Québec du Nouveau parti démocratique;
- Alexis Brunelle-Duceppe, porte-parole du Bloc québécois en matière d'immigration, de Réfugiés et de Citoyenneté;
- Mario Laframboise, député provincial de la circonscription de Thérèse-De Blainville;
- Madeleine Chenette, députée fédérale de la circonscription de Thérèse-De Blainville
- Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2026-03-109

Appui - Demande du report des activités forestières dans les projets d'aires protégées des Laurentides

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides, accompagnée par SNAP Québec et Éco-Corridors Laurentides, propose une lettre ouverte à l'attention du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), afin de demander le report des coupes forestières à l'intérieur des projets d'aires protégées actuellement à l'étude dans la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche vise également à obtenir la tenue d'une rencontre conjointe MELCCFP-MRNF avec une délégation d'élus et élus des Laurentides, afin de discuter des enjeux de conservation, de gestion durable du territoire forestier et de cohérence régionale;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et villes de la région des Laurentides sont invitées à se joindre à cette initiative afin de former un front commun régional, dans un contexte où les enjeux de biodiversité, de résilience climatique et de protection des milieux naturels exigent une concertation accrue des instances municipales et supramunicipales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bois-des-Filion reconnaît l'importance pour les élus municipaux de participer activement aux décisions relatives à l'aménagement durable du territoire et à la préservation des espaces naturels d'intérêt;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bois-des-Filion estime que la demande d'un moratoire temporaire sur les coupes forestières dans les secteurs visés, le temps de l'analyse gouvernementale sur leur statut d'aires protégées, constitue une mesure responsable et cohérente avec les principes de gestion durable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Aurélie Lemieux
Appuyé par Monsieur le conseiller Benoist Latour

Et résolu :

D'EXPRIMER officiellement l'appui de la Ville de Bois-des-Filion par la présente résolution à la démarche entreprise par la MRC des Laurentides concernant le report des coupes forestières à l'intérieur des projets d'aires protégées à l'étude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-110

Rapport d'activités 2025 du trésorier – Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le trésorier doit déposer au conseil municipal un rapport de ses activités et le transmettre au directeur général des élections du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bourgeois

Et résolu :

DE PRENDRE ACTE du rapport d'activités du trésorier pour l'année 2025, conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2026-03-111

Financement de certains projets des activités d'investissement pour l'exercice 2025

CONSIDÉRANT QUE, lors de la préparation budgétaire, le conseil municipal décide de réaliser des projets des activités d'investissement, tout en identifiant leurs sources de financement;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-01-009 autorise le directeur des finances et trésorier à affecter les sources de financement au moment de l'autorisation des dépenses des projets prévus au budget;

CONSIDÉRANT QU'à la fin de l'exercice financier, il y a lieu de préciser les sources et les montants de financement des projets des activités d'investissement au 31 décembre 2025, selon les dispositions incluses dans le tableau joint à la présente pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoist Latour
Appuyé par Monsieur le conseiller Marc-Antoine Aubertin

Et résolu :

DE FINANCER de façon permanente au 31 décembre 2025, les projets d'une valeur totale de 2 251 632,43 \$ à raison de :

Source de financement	Montant
Transfert des activités de fonctionnement	156 891,15 \$
Transfert TECQ 2024-2028	103 419,95 \$
Autres transferts et contributions	496 093,94 \$
Assurance sinistre	81 648,27 \$
Fonds de roulement	138 195,78 \$
Règlement d'emprunt parapluie 993	9 355,00 \$
Règlement d'emprunt parapluie 999	77 003,58 \$
Règlement d'emprunt parapluie 1006	35 138,27 \$
Règlement d'emprunt parapluie 1011	8 402,14 \$
Règlement d'emprunt parapluie 1015	539 009,54 \$
Règlement d'emprunt parapluie 1034	495 403,08 \$
Fonds parcs	111 071,73 \$
TOTAL :	2 251 632,43 \$

DE REMBOURSER le fonds de roulement selon les modalités suivantes :

Date du remboursement annuel	Montant
Le 1 ^{er} janvier de 2026 à 2030	19 956,46 \$
Le 1 ^{er} janvier de 2031 à 2035	7 682,70 \$
TOTAL :	27 639,16 \$

D'AUTORISER le directeur des finances et trésorier à donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2. CONTRATS / MANDATS / ACHATS.....

2026-03-112

Fin de contrat - 2023-028 - Collecte et transport des matières recyclables

CONSIDÉRANT QUE le contrat numéro 2023-028, concernant la collecte et transport des matières recyclables, octroyé à *Derichebourg Canada Environnement*, est terminé depuis le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur en environnement est satisfait des services rendus et recommande de prononcer la fin du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-Antoine Aubertin Appuyé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa

Et résolu :

DE PRONONCER la fin du contrat numéro 2023-028, concernant la collecte et transport des matières recyclables, et ce, en date du 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-113

Fin de contrat 2025-031 – Réparation de la pompe PS-A du poste des Mille-Îles

CONSIDÉRANT QUE le contrat numéro 2025-031 octroyé à *Électromécano inc.* est terminé;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur aux travaux publics est satisfait des services rendus et recommande de prononcer la fin du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa Appuyé par Madame la conseillère Aurélie Lemieux

Et résolu :

DE PRONONCER la fin du contrat numéro 2025-031 concernant la réparation de la pompe PS-A du poste Mille-Îles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-114

Octroi du contrat 2025-039 - Main-d'œuvre journalière - Service des travaux publics et environnement - Durée de trois (3) ans - 2S Agence de Placement inc.

CONSIDÉRANT QUE le contrat numéro 2022-038, concernant la fourniture de main-d'œuvre journalière pour le Service des travaux publics et environnement pour une durée de trois (3) ans, arrive à échéance et que la Ville désire octroyer un nouveau contrat afin de maintenir ces services;

CONSIDÉRANT QUE, suivant l'appel d'offres public numéro 2025-039 effectué par le biais du *Système électronique d'appel d'offres (SEAO)*, trois (3) offres ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 février 2026, soit :

Soumissionnaires	Conformité		Prix (taxes incluses)
	Oui	Non	
2S Agence de Placement inc.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	212 827,92 \$
Synergie Hunt International inc.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	239 033,03 \$
162069 Canada inc. (Extra Multi-Ressources)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	250 997,32 \$

CONSIDÉRANT QUE l'offre de *2S Agence de Placement inc.* est la plus basse offre conforme reçue et que le directeur du Service des travaux publics et environnement en recommande l'acceptation;



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoist Latour
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bourgeois

Et résolu :

D'OCTROYER le contrat numéro 2025-039, concernant la fourniture de main-d'œuvre journalière pour le Service des travaux publics et environnement pour une durée de trois (3) ans, à l'entreprise *2S Agence de Placement inc.*, pour un montant total de deux cent douze mille huit cent vingt-sept dollars et quatre-vingt-douze cents (212 827,92 \$), taxes incluses;

QUE tous les documents de l'appel d'offres, notamment le cahier des charges numéro 2025-039, l'offre complète du 7 février 2026 déposée par *2S Agence de Placement inc.* ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-115

Octroi du contrat 2026-001 - Entretien arboricole - Années 2026 et 2027 - Arboplus inc.

CONSIDÉRANT QUE le contrat numéro 2024-003, concernant des travaux d'entretien arboricole, arrive à échéance et que la Ville désire octroyer un nouveau contrat afin de maintenir ces services;

CONSIDÉRANT QUE, suivant l'appel d'offres sur invitation effectué auprès de huit (8) entreprises, quatre (4) offres ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 février 2026, soit :

Soumissionnaires	Conformité		Prix (taxes incluses)
	Oui	Non	
Arboplus inc.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	55 198,35 \$
Service d'Arbres Hugo inc.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	67 569,09 \$
Arboriculture Dumoulin inc.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	90 839,45 \$
9125-1991 Québec inc. (Services d'Arbres Nature)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	63 631,20 \$

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'*Arboplus inc.* est la plus basse offre conforme reçue et que l'horticulteur et adjoint technique en recommande l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa
Appuyé par Madame la conseillère Aurélie Lemieux

Et résolu :

D'OCTROYER le contrat numéro 2026-001, concernant l'entretien arboricole pour les années 2026 et 2027, à *Arboplus inc.*, pour un montant total de cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-dix-huit dollars et trente-cinq cents (55 198,35 \$), taxes incluses;

QUE tous les documents de l'appel d'offres, notamment le cahier des charges numéro 2026-001, l'offre complète du 2 février 2026 déposée par *Arboplus inc.* ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-116

Octroi du contrat 2026-002 - Entretien des terrains de soccer - Années 2026 à 2028 - Pelouse Santé inc.

CONSIDÉRANT QUE le contrat numéro 2025-015, concernant l'entretien de deux terrains de soccer, arrive à échéance et que la Ville désire octroyer un nouveau contrat afin de maintenir ces services;



CONSIDÉRANT QUE, suivant l'appel d'offres public numéro 2026-002 effectué par le biais du *Système électronique d'appel d'offres (SEAO)*, une offre a été reçue et ouverte publiquement le 24 février 2026, soit :

Soumissionnaire	Conformité		Prix (taxes incluses)
	Oui	Non	
Pelouse Santé inc.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	164 709,70 \$

CONSIDÉRANT QU'une erreur de calcul a été constatée dans l'offre de *Pelouse Santé inc.* et que, après correction, le montant total de son offre est plutôt de de cent soixante-quatre mille huit cent quatre-vingt-deux dollars et dix-sept cents (164 882,17 \$), taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE cette offre est conforme et que l'horticulteur et adjoint technique en recommande l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoist Latour
Appuyé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa

Et résolu :

D'OCTROYER le contrat numéro 2026-002, concernant l'entretien des terrains de soccer pour les années 2026 à 2028, à *Pelouse Santé inc.*, pour un montant total de cent soixante-quatre mille huit cent quatre-vingt-deux dollars et dix-sept cents (164 882,17 \$), taxes incluses;

QUE tous les documents de l'appel d'offres, notamment le cahier des charges numéro 2026-002, l'offre complète du 20 février 2026 déposée par *Pelouse Santé inc.* ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-117

Autorisation de paiement et fin de contrat – Contrat 2022-023 - Service surveillance reconstruction toiture bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE, dans sa résolution numéro 2022-09-322, la Ville a octroyé à la firme *Le groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc.* le contrat numéro 2022-023 afin d'assurer la surveillance en résidence lors de la reconstruction de la toiture de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE la firme a transmis la facture FAD093109 au montant de mille cent soixante-douze dollars et soixante-quinze cents (1 172,75 \$), taxes incluses, pour les dates du 5 juin 2024, 19 juin 2024, 3 juillet 2024 et 14 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés et ont été rendus à la satisfaction du directeur du Service des infrastructures et bâtiments et que ce dernier recommande de prononcer la fin du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Aurélie Lemieux
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bourgeois

Et résolu :

D'AUTORISER le paiement à la firme *Le groupe Gesfor Poirier, Pinchin inc.* de la facture FAD093109 au montant total de mille cent soixante-douze dollars et soixante-quinze cents (1 172,75 \$), taxes incluses;

DE PRONONCER la fin du contrat 2022-023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2026-03-118

Autorisation de signature – Servitude projet Érablière

CONSIDÉRANT QU'il existe sur le lot numéro 4 388 280 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne une conduite souterraine qui alimente en électricité le panneau interactif appartenant à la Ville et située sur le lot numéro 4 388 281 appartenant également à la Ville, le tout tel que décrit à la description technique préparée par Audrey Perreault, arpenteure-géomètre, en date du 1^{er} décembre 2025 sous le numéro 1 272 de ses minutes;

CONSIDÉRANT QU'il existe des empiètements de muret subis par le lot numéro 4 388 280 en faveur du lot numéro 4 388 281 appartenant à la Ville, tel que décrit à la description technique préparée par Audrey Perreault, arpenteure-géomètre, en date du 1^{er} décembre 2025 sous le numéro 1 272 de ses minutes;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'établir des servitudes afin de permettre les situations ci-haut exposées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa
Appuyé par Madame la conseillère Aurélie Lemieux

Et résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude afin de permettre l'entretien d'une conduite électrique souterraine destinée à alimenter le panneau interactif situé sur le lot 4 388 281 et de permettre les empiètements de murets provenant du lot 4 388 281 et qui se prolongent sur le lot 4 388 280, sans que tels empiètements ne puissent être considérés comme illégaux;

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, toute modification mineure qui pourrait être apportée à l'acte de servitude, ainsi que tout document requis pour y donner plein effet;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à M^e Martin LATOUR, Notaire au sein de l'étude MALLETTE S.E.N.C.R.L.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RESSOURCES HUMAINES.....

2026-03-119

Abrogation de la politique PG-195 afin de la remplacer par la politique PG-195.1

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bois-des-Filion s'est dotée d'une politique de gestion favorisant la formation et le perfectionnement des employés le 11 février 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'actualiser la politique en y apportant des précisions supplémentaires notamment au niveau des conditions d'admissibilité au remboursement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-Antoine Aubertin
Appuyé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa

Et résolu :

D'ABROGER la politique de gestion favorisant la formation et le perfectionnement des employés PG-195 conformément au rapport de recommandation intitulé « Mise à jour de la politique favorisant la formation et le perfectionnement des employés » préparé par la directrice du Service des ressources humaines et approuvé par le directeur général le 25 février 2026 et de la remplacer par la version modifiée du même titre numérotée PG-195.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2026-03-120

Ajustement des conditions de travail de l'employé 161049

CONSIDÉRANT QU'il a été nécessaire de procéder à la modification de certaines conditions d'emplois de l'employé 161049;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bourgeois
Appuyé par Madame la conseillère Aurélie Lemieux

Et résolu :

D'APPROUVER le rapport de recommandation rédigé le 27 février 2026 par la directrice du Service des ressources humaines et approuvé par le directeur général, concernant un ajustement des conditions de travail de l'employé 161049 pour le motif ci-haut mentionné;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer l'ensemble des documents nécessaires à ladite modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-121

Fin de la période de probation et de l'emploi de l'employée 131259

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 2025-07-315, l'employée 131259 a été embauchée, à la fonction de coordonnatrice dépenses et financement, au Service des finances, et ce, en date du 25 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE selon son contrat de travail, l'employée 131259 est assujettie à une période de probation de six (6) mois effectivement travaillés et que l'employée ne satisfait pas aux exigences de l'emploi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoist Latour
Appuyé par Madame la conseillère Aurélie Lemieux

Et résolu :

DE METTRE FIN à la période de probation et de l'emploi de l'employée 131259 en date du 24 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-122

Promotion de Maxime Dubreuil au poste de pompier éligible permanent, à l'essai - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QU'un poste de pompier éligible permanent au Service de sécurité incendie est vacant;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'affichage interne de l'offre d'emploi SSI25-1218, le Service des ressources humaines a reçu des candidatures;

CONSIDÉRANT QUE Maxime Dubreuil a réussi les examens de compétence et a été rencontré en entrevue par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Dubreuil possède les connaissances, les compétences et les aptitudes requises pour ce poste, que ce dernier a été informé des conditions de travail relatives au poste et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa
Appuyé par Monsieur le conseiller Benoist Latour



Et résolu :

DE PROMOUVOIR Maxime Dubreuil, au poste de pompier éligible permanent, à l'essai, du Service de sécurité incendie à compter du 16 mars 2026, selon les modalités prévues à la convention collective, Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Bois-des-Filion – SFCP 7139.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS.....

2026-03-123

Adoption de la programmation de travaux TECQ 2024-2028

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire soumettre au ministère la programmation de travaux 2024-2028;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa
Appuyé par Madame la conseillère Aurélie Lemieux

Et résolu :

DE S'ENGAGER à ce que la Ville respecte les modalités du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* qui s'appliquent à elle;

DE S'ENGAGER à ce que la Ville soit la seule responsable et dégage le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à une acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2028;

D'APPROUVER le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente ainsi que tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

D'ATTESTER que cette programmation de travaux comporte des coûts réalisés vérifiables et reflète les coûts et les prévisions de coûts des travaux admissibles;

DE S'ENGAGER à ce que la Ville réalise le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

DE S'ENGAGER à ce que la Ville informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2026-03-124

Dépôt d'une demande d'aide financière – Projet de rénovation et agrandissement des bureaux des ateliers municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bois-des-Filion désire déposer une demande d'aide financière pour le projet de rénovation et agrandissement des bureaux des ateliers municipaux au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du *Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales* (PRACIM);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoist Latour
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bourgeois

Et résolu :

D'AUTORISER le directeur du Service des infrastructures et bâtiments à déposer la demande d'aide financière;

DE CONFIRMER que la Ville a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

DE CONFIRMER que la Ville s'engage, si elle obtient l'aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

DE CONFIRMER que la Ville, si elle obtient une aide financière pour son projet, assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-125

Adoption du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville a transmis au ministère des *Affaires municipales et de l'Habitation* (MAMH) la version 2025 de son plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci doit être accompagnée par une résolution du conseil municipal approuvant ledit plan d'intervention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa
Appuyé par Madame la conseillère Aurélie Lemieux

Et résolu :

D'APPROUVER son plan d'intervention 2025 pour le renouvellement des conduites d'eau potable, des égouts et des chaussées;

D'AUTORISER l'envoi d'une copie de ce plan à la *Direction des infrastructures – Montréal* du ministère des *Affaires municipales et de l'Habitation* (MAMH) accompagné d'une copie conforme de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-126

Modification de la résolution 2026-02-095

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2026-02-095 concernant la transmission des plans de localisation des ouvrages de protection contre les inondations (OPI) et de leur description générale au MELCCFP telle qu'elle apparaît au livre des délibérations du conseil municipal pour la séance ordinaire du 24 février 2026 est incomplète et qu'il y a lieu d'ajouter des termes pour refléter correctement la décision alors prise;



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-Antoine Aubertin
Appuyé par Madame la conseillère Aurélie Lemieux

Et résolu :

DE MODIFIER la résolution numéro 2026-02-095 pour y ajouter les termes suivants :

« **D'AUTORISER** le dépôt d'une demande visant à obtenir l'accès à la mesure transitoire du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour l'ouvrage de protection contre les inondations de la digue Perron et de la digue rue Gérard.».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-127

Implantation d'une traverse de piétons sur le boulevard Adolphe-Chapleau (route 344) à l'intersection de la 46^e Avenue

CONSIDÉRANT le développement immobilier et l'installation d'un bon nombre de personnes âgées dans le secteur de la 46^e Avenue et du boulevard Adolphe-Chapleau;

CONSIDÉRANT QU'il y a une augmentation considérable de citoyens qui désirent traverser le boulevard Adolphe-Chapleau afin d'accéder à la berge Perron située au bord de la rivière des Mille-Îles;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des personnes âgées est un enjeu important et, actuellement, cette sécurité est compromise par la traverse d'un boulevard achalandé;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs employés de la résidence pour aînés Antoine-Feuillon doivent traverser quotidiennement le boulevard Adolphe-Chapleau afin d'avoir accès au réseau de transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande d'aménagement d'une traverse sécuritaire sur le boulevard Adolphe-Chapleau à la hauteur de la 46^e Avenue de la part du chef de la direction financière et immobilière de Mandala Santé, établissement accueillant plus de cent soixante-seize (176) résidents;

CONSIDÉRANT QU'une pétition signée par plus de soixante (60) personnes a été transmise à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le boulevard Adolphe-Chapleau (R-344) est une route numérotée sous la responsabilité du ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa
Appuyé par Madame la conseillère Aurélie Lemieux

Et résolu :

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec et de la mobilité durable (MTMD) l'implantation d'une traverse de piétons à l'intersection du boulevard Adolphe-Chapleau (route 344) et la 46^e Avenue, le tout situé sur le territoire de la Ville de Bois-des-Filion;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Monsieur Mario Laframboise, député de Blainville et président de la Commission des finances publiques et au ministre des Transports et responsable de la région métropolitaine

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT.....

2026-03-128

Demandes de P.I.I.A. 2026-PIIA-006, 2026-PIIA-007, 2026-PIIA-008, 2026-PIIA-009, 2026-PIIA-010 et 2026-PIIA-011

CONSIDÉRANT les demandes de P.I.I.A. suivantes :

Numéro de P.I.I.A.	Nom du demandeur et adresse	N° de lot
2026-PIIA-006	Fritz Clervoix	1 954 640
	156, 29 ^e Avenue	
Demande		
Modification à un P.I.I.A. autorisé (modification du revêtement de la façade du bâtiment)		

Numéro de P.I.I.A.	Nom du demandeur et adresse	N° de lot
2026-PIIA-007	Étienne Grenier	1 955 476
	316 à 316B, boulevard Adolphe-Chapleau	
Demande		
Modifications des façades du bâtiment principal visibles de la rue		

Numéro de P.I.I.A.	Nom du demandeur et adresse	N° de lot
2026-PIIA-008	Construction Poly-Concept inc.	6 347 107
	31, 32 ^e Avenue	
Demande		
Modification à un P.I.I.A. autorisé (construction d'une habitation unifamiliale isolée)		

Numéro de P.I.I.A.	Nom du demandeur et adresse	N° de lot
2026-PIIA-009	Construction Poly-Concept inc.	6 513 633
	32B, 35 ^e Avenue	
Demande		
Modification à un P.I.I.A. autorisé (construction d'une habitation unifamiliale isolée)		

Numéro de P.I.I.A.	Nom du demandeur et adresse	N° de lots
2026-PIIA-010	Construction Poly-Concept inc.	6 364 359
	25 et 25A, 37 ^e Avenue	6 364 360 6 364 361
Demande		
Modification à un P.I.I.A. autorisé (construction d'une habitation bifamiliale isolée)		

Numéro de P.I.I.A.	Nom du demandeur et adresse	N° de lot
2026-PIIA-011	Construction Poly-Concept inc.	6 418 831
	27 et 27A, 37 ^e Avenue	6 418 832 6 418 833
Demande		
Modification à un P.I.I.A. autorisé (construction d'une habitation bifamiliale isolée)		

CONSIDÉRANT QUE les demandes ont été étudiées par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 9 février 2026 et que ledit comité recommande d'approuver les demandes déposées;

CONSIDÉRANT QUE les demandes respectent les dispositions du chapitre II du Règlement municipal numéro 7700 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bourgeois
Appuyé par Madame la conseillère Aurélie Lemieux

Et résolu :

D'APPROUVER les demandes de P.I.I.A. numéro 2026-PIIA-006, 2026-PIIA-007, 2026-PIIA-008, 2026-PIIA-009, 2026-PIIA-010 et 2026-PIIA-011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-129

Entériner une lettre d'engagement – 482, boulevard Adolphe-Chapleau

CONSIDÉRANT QU'une demande de P.I.I.A. numéro 2023-PIIA-048 pour la modification des façades et l'agrandissement du bâtiment principal a été approuvée par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les plans approuvés n'ont pas été respectés pendant l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT QU'un constat d'infraction a été délivré à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle demande de P.I.I.A. numéro 2025-PIIA-008 a été déposée dans le but de régulariser les travaux réalisés sur le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal dans la résolution numéro 2025-11-441 a refusé la demande de P.I.I.A., afin de permettre à la requérante de fournir de nouveaux plans contenant les correctifs nécessaires pour se conformer aux exigences du P.I.I.A. et du Règlement municipal numéro 7700 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales;

CONSIDÉRANT QUE des travaux correctifs doivent être réalisés afin de se conformer à la réglementation applicable :

Nom du demandeur et adresse	N° de lot	Travaux à réaliser	Date de correction
Nedjie Jean-Charles	1 954 004	<ul style="list-style-type: none">• Installer un treillis en bois ou des bacs de fleurs en avant de la rampe d'accès;• Ajouter du bardeau de fibrociment dans le pignon de la façade de la 43^e Avenue comme prévu sur le plan déposé;• Installer une allège entre le revêtement de canexel, de brique et de pierre de la façade de la 43^e Avenue comme prévu sur le plan déposé;• Mettre de la brique et pierre <i>Cinco</i> plus de couleur « nuancé gris <i>Newport</i> » sur la partie basse de la façade de la 43^e Avenue comme prévu sur le plan déposé;• Planter des nouvelles vivaces d'une hauteur de deux (2) mètres, le long du mur donnant sur la 43^e Avenue.	1 ^{er} juin 2026
482, boulevard Adolphe-Chapleau			

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une lettre d'engagement de la part du propriétaire afin de réaliser des travaux correctifs qui devront être terminés pour le 1^{er} juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE si les travaux correctifs ne sont pas réalisés, la Ville pourra mandater un procureur afin d'entreprendre les recours nécessaires afin que cessent toutes les contraventions aux règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoist Latour
Appuyé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa



Et résolu :

D'ENTÉRINER la lettre d'engagement;

DE MANDATER l'étude *Groupe Trivium* afin d'entreprendre les recours nécessaires afin que cessent toutes les contraventions aux règlements municipaux en cas de défaut du propriétaire à effectuer les travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. LOISIRS / CULTURE.....

2026-03-130

Autorisation de signature – Protocole d'entente – Soutien à l'organisme Atelier Altitude pour la tenue d'un Marché de Noël – Années 2026 et 2027

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Atelier Altitude* tiendra un événement de type Marché de Noël offrant ainsi une activité pour l'ensemble de la population favorisant les artisans locaux, l'achat local, la vie culturelle, la socialisation et la participation citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite soutenir cette initiative en offrant des services et des avantages, notamment en matière de publicité, de dons en matériel promotionnel et de prêts de locaux;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent établir les termes de cette collaboration au moyen d'un protocole d'entente afin de définir les rôles et responsabilités de chacune des parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Aurélie Lemieux
Appuyé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa

Et résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente, entre la Ville et *Atelier Altitude* relativement à la tenue d'un événement de type Marché de Noël qui se tiendra sur deux (2) jours consécutifs, soit le samedi et le dimanche, durant le mois de novembre ou décembre pour les années 2026 et 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-131

Autorisation de signature – Protocole d'entente – Soutien à la Maison de la famille pour la tenue d'un événement pour adolescents et dépouillement de Noël – Années 2026 et 2027

CONSIDÉRANT QUE la *Maison de la famille* organisera un événement annuel d'envergure pour les adolescents ainsi qu'une activité annuelle de dépouillement de Noël pour les familles à faible revenu offrant ainsi des activités favorisant la socialisation, l'intégration et la participation citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite soutenir cette initiative en offrant des services et des avantages, notamment en matière de publicité, de dons en matériel promotionnel et de prêts de locaux;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent établir les termes de cette collaboration au moyen d'un protocole d'entente afin de définir les rôles et responsabilités de chacune des parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa
Appuyé par Monsieur le conseiller Benoist Latour



Et résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente, entre la Ville et *Maison de la famille* relativement à la tenue d'un événement annuel d'envergure pour les adolescents ainsi qu'une activité annuelle de dépouillement de Noël pour les années 2026 et 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**.....

8. **AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS / PROCÉDURES**.....

9. **AUTRES DISPOSITIONS**.....

10. **AFFAIRES NOUVELLES**.....

COMMUNICATION DU MAIRE.....

COMMUNICATION DES CONSEILLERS.....

QUESTIONS DU PUBLIC.....

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), une période de questions est tenue au bénéfice des personnes présentes.

2026-03-132

Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa
Appuyé par Monsieur le conseiller Marc-Antoine Aubertin

Et résolu :

DE LEVER la présente séance ordinaire à 20 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CHARLES BÉLANGER
MAIRE

MARIE-RENÉE HOUDE, OMA
GREFFIÈRE